



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DES PYRENEES ORIENTALES**

Association Loi 1901
Siège social : Ecole Lamartine Pasteur
7, rue Déodat de Séverac
66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES PYRENEES ORIENTALES

Association Loi 1901

Siège social : Ecole Lamartine Pasteur

7, rue Déodat de Séverac

66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Pyrénées Orientales relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 270 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 288 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 261 comptes rendus financiers sur les 296 attendus lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 25 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	229 212	216 261
Terrains					Report à nouveau	1 405 363	1 302 749
Constructions					Résultat de l'association	-17 691	82 218
Installations et matériels d'activités	27 961	27 460	501	844	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	22 605	22 115	490	1 154	Total	1 616 883	1 601 228
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	10 565	5 897
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	50 566	49 575	991	1 998	Provisions pour charges	1 896	1 318
					Total	12 460	7 215
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	4 040		4 040	3 387	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	382		382	26	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 438		2 438	1 937	Fournisseurs	3 540	4 407
Autres créances (dont erreurs débitrices)	123		123	0	Dettes fiscales et sociales	2 524	2 704
Trésorerie	1 716 821		1 716 821	1 667 536	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	215		215	387	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	89 602	59 718
Total	1 724 019		1 724 019	1 673 274	Produits constatés d'avance		
					Total	95 666	66 829
TOTAL	1 774 585	49 575	1 725 010	1 675 272	TOTAL	1 725 010	1 675 272

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	567 783	416 313
Ventes de produits	646 778	508 639
Prestations de service et animations	227 305	97 555
Subventions d'exploitation	317 535	264 406
Dons et Mécénat		
Contributions financières	114 566	86 077
Autres produits	6 079	5 901
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		4 927
Total	1 880 045	1 383 819
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	370 236	349 742
Variation des stocks de fournitures à céder	-653	-1 874
Autres achats et charges externes	1 366 788	760 116
Aides financières	1 020	68 545
Impôts et taxes	1 449	1 497
Salaires	16 490	15 085
Charges sociales	3 201	3 301
Cotisations reversées	39 076	41 079
Autres charges	558	975
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	62 127	63 389
Dotations aux dépréciations et provisions	578	505
Report en fonds dédiés	4 667	
Total	1 865 537	1 302 361
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	14 508	81 457
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 585	10 344
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 585	10 344
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 585	10 344
RESULTAT COURANT (I + II)	26 093	91 801
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	86 235	69 306
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	86 235	69 306
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	130 019	78 889
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	130 019	78 889
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-43 785	-9 583
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-17 691	82 218
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	152 488	143 660
Total	152 488	143 660
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	152 488	143 660
Total	152 488	143 660

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2022. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 725 009,58 €	1 675 272,08 €
Résultat de l'exercice :	-17 691,24 €	82 217,87 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	288	296
dont coopératives et foyers agrégés :	270	261
dont coopératives et foyers non agrégés :	18	35
Nombre de coopérateurs :	40 475	40 414
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 645	4 324
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	152 488 €	143 660 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire qui s'est poursuivie au cours de l'exercice a eu des impacts sur les recettes des coopératives et sur les dépenses notamment pédagogiques, du fait que des activités n'ont pas pu avoir lieu en 2020/2021 et ont été décalées sur 2021/2022 entraînant un léger déficit des comptes des coopératives agrégées.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-17 691,24	}	dont 14 729,44 pour le siège départemental dont -32 420,68 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	123,29	}	dont 123,29 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	89 601,67	}	dont 89 601,67 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 716 820,74	}	dont 343 878,92 pour le siège départemental dont 1 372 941,82 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
5 084,97 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	62 126,63	}	dont 1 078,22 pour le siège correspondant aux amortissements dont 61 048,41 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 977 865,00	}	226,11 par C.R.F. agrégé. dont 116 947,67 pour le siège départemental dont 1 860 917,33 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 995 556,24	}	6 892,29 par C.R.F. agrégé. dont 102 218,23 pour le siège départemental dont 1 893 338,01 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			7 012,36 par C.R.F. agrégés -120,08 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		0,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		0,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	1,7	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	288	296
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	247	230
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	19
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	241	247
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	52	14

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	229 212	216 261
Terrains					Résultat du siege de l'association	14 729	12 951
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	27 961	27 460	501	844	Total	243 942	229 212
Autres immobilisations corporelles	22 605	22 115	490	1 154	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	10 565	5 897
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	1 896	1 318
Total	50 566	49 575	991	1 998	Total	12 460	7 215
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	4 040		4 040	3 387	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	382		382	26	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 438		2 438	1 937	Fournisseurs	3 540	4 407
Autres créances	123		123		Dettes fiscales et sociales	2 524	2 704
Trésorerie	343 879		343 879	295 520	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	215		215	387	Autres dettes	89 602	59 718
Total	351 077		351 077	301 258	Produits constatés d'avance		
TOTAL	401 643	49 575	352 068	303 256	Total	95 666	66 829
					TOTAL	352 068	303 256

AD OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	77 347	77 166
Ventes de produits	1 439	3 261
Prestations de service et animations	12 110	11 714
Subventions d'exploitation	5 891	63 129
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 130	2 130
Autres produits	6 079	5 901
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		4 927
Total	104 995	168 228
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 459	3 897
Variation des stocks de fournitures à céder	-653	-1 874
Autres achats et charges externes	24 876	25 679
Aides financières	1 020	68 545
Impôts et taxes	1 449	1 497
Salaires	16 490	15 085
Charges sociales	3 201	3 301
Cotisations reversées	46 951	47 539
Autres charges	558	975
Dotations aux amortissements	1 078	1 183
Dotations aux dépréciations et provisions	578	505
Reports en fonds dédiés	4 667	
Total	101 674	166 334
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	3 322	1 895
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 585	10 344
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 585	10 344
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
	11 585	10 344
RESULTAT COURANT (I + II)		
	14 907	12 238
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	367	772
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	367	772
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	545	59
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	545	59
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	-177	713
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	14 729	12 951
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	24 750	24 750
Total	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	24 750	24 750
Total	24 750	24 750



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un excédent de **14 729,44 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	27 791,64	169,77		27 961,41
Agencements & aménagements divers	505,33			505,33
Matériel de transport				
Matériel informatique	17 300,90		99,00	17 201,90
Mobilier de bureau	4 897,27			4 897,27
Immobilisations en cours				
Total	50 495,14	169,77	99,00	50 565,91

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions : complément malle pédagogique Afrique
Régularisation de 99,00 €

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	26 947,84	512,64		27 460,48
Agencements & amén. divers	10%	3,74	168,44		172,18
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	16 648,19	397,14		17 045,33
Mobilier de bureau	20%	4 897,27			4 897,27
Total		48 497,04	1 078,22		49 575,26

2. Immobilisations financières

Néant



3. Stocks

FEDERATION (agendas, livret du Maître, cahiers de compta ...)	3157.70
PROTOSFILM (rouleaux adhésif pour couverture)	337.60
GENERATION 5 (3 Micros)	298.45
DIVERS (apprendre en jardinant, la journée de Léa, Délégués d'élèves)	<u>246.40</u>
TOTAL	4040.15

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et fovers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	381,65		381,65
Total	381,65		381,65

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération OCCE	2407,90
UR Auvergne	<u>30,00</u>
	2437,90

6. Autres créances

Fournisseurs débiteurs	123,29
------------------------	---------------

7. Trésorerie

Parts sociales BPS	6075.00
Banque BPS	149657.79
Compte BPS carte bleue	571.20
Banque CCP	2789.39
Crédit coopératif	5,21
Livret A	79519.13
Caisse	0.00
Intérêts à recevoir	1677.77
COMPTE ERASMUS siège	<u>103020.17</u>
	343878.92

10. Charges constatées d'avance

Abonnements divers : Cahiers Péda, Microsoft, MTM LOC	<u>215.20</u>
	215.20

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige coopérative Boussiron				
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 317,55	578,16		1 895,71
Provisions pour charges	1 317,55	578,16		1 895,71
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 317,55	578,16		1 895,71

Dotations / reprises d'exploitation 578,16

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 578,16

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS EE JJ ROUSSEAU		4 667,08		4 667,08
ERASMUS Mat Jules FERRY	1 812,04			1 812,04
ERASMUS Prim. Casal St Estève	4 085,38			4 085,38
ERASMUS Boussiron				
Total	5 897,42	4 667,08		10 564,50

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Factures non parvenues 3540.00
3540.00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 303.33
 Charges Congés Payés 65.85
 Urssaf 415.44
 Retraite complémentaire (retraite +prévoyance) 250.35
 Mutuelle Harmonie 0.00
 Prévoyance 64.92
 Médecine du travail 0,00
 Uniformation 180.12
 Autres : Impôts Sté 1244.24
2524.25

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Coopératives créditrices (Erasmus à reverser pour l'essentiel) 89601,67



9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	40 475	40 414
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,90 €	1,90 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	77 346,70	77 166,30
Cotisations versées à la Fédération	46 951,00	46 880,24
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	46 951,00	46 880,24

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères Erasmus	4 667,08	62 798,40
SUBVENTION MINISTÈRES (FDVA) et divers	624	
Subventions conseil départemental Regal Toulouse	600	
Subventions communes		
Subvention IDEA		331
Autres subventions aide CUI-CAE		
Total	5 891,08	63 129,40
Dont versées aux coopératives	1 004,00	63 339,40

3. Contributions financières

DONT Aides Fédération OCCE :

- Aide CAC 2 130,00
2 130,00

4. Aides financières

Subventions reversées aux coopératives (Erasmus et divers) 1020,00
1020,00

4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs 12,50
Produits exceptionnels divers 354,74
367,24

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs 225,47
Diverses charges exceptionnelles 319,03
544,50

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restantes dues sont : 4082,40

Photocopieur (redevances annuelles de : **907.20 €**. Echéance du contrat : 04/2027)
(226.80 Trim x 4)

Contrat sur 5 ans 4 536 euros (première échéance trimestrielle, Avril 2022)

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).



3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de PERPIGNAN, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 7 rue Déodat de Séverac, 66000 PEPRIGNAN (environ 175 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **BANQUE POPULAIRE DU SUD :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire (convention du 07/06/2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	241 cptes coop centrales sur 342 cptes au total + siège	247 cptes coop centrales sur 352 cptes au total + cpte siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 170 000,15	1 213 088,31 (estimation)
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	11 585.14	9 872.72
Montant des impôts dus par l'AD	1092.69	987.27
Montant des intérêts acquis nets après impôts	10 492.45	8 885.45
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque POSTALE : NON MUTUALISE pas de convention**

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	43 cptes coop + compte siège	48 cptes coop + compte siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	213 676,60	230 908,68
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	N/A	N/A
Montant des impôts dus par l'AD	N/A	N/A
Montant des intérêts acquis nets après impôts	N/A	N/A
Pourcentage perçu par le siège	N/A	N/A